

Prolait démissionne de l'interprofession du lait

Le Conseil d'administration de Prolait fédération laitière a décidé dans sa séance du 16 février 2011 de démissionner de l'interprofession du Lait (IPLait). La situation catastrophique du marché du lait de centrale, avec des stocks de beurre en constante progression et des prix du lait à la production toujours sous pression, sont autant d'éléments révélateurs du dysfonctionnement de l'IP Lait. Cette incapacité, ou manque de volonté à prendre les mesures nécessaires pour stabiliser le marché, motive cette décision de retrait.

L'interprofession du lait a été constituée en juin 2009 avec comme objectif louable de "stabiliser le marché du lait" et de "renforcer la rentabilité de tous les échelons en améliorant la valeur ajoutée et en augmentant les parts de marché en Suisse et à l'exportation". Force est de constater que, 20 mois après sa constitution, l'IPLait n'a de loin pas atteint ses objectifs. Alors que le marché international évolue positivement, en Suisse, les stocks de beurre augmentent de façon inquiétante sans qu'aucune mesure concrète ne soit prise à ce jour pour résoudre ce problème.

Aujourd'hui, personne ne conteste le fait qu'un volume de lait de quelque 200 mio. de kg ne trouve pas place sur le marché et génère un excédent structurel de beurre de l'ordre de 5'000 à 6'000 tonnes par an. Cette situation qui se répète depuis deux ans déjà n'est pas tolérable.

Prolait déplore le manque de volonté de l'IPLait de prendre les mesures nécessaires pour régler cette crise et d'appliquer des solutions permettant de stabiliser le marché à moyen et long terme. La segmentation, telle que proposée, est laissée à la seule interprétation de chaque acheteur et nous constatons qu'elle ne résout pas le problème de la matière grasse. Dans ce contexte, Prolait ne juge plus utile de rester membre de l'IPLait.

Nous avons la fâcheuse impression qu'actuellement, une minorité de producteurs impose sa vision et fait subir à une large majorité les effets de son choix d'augmenter sa production. Il est temps que cela change et que des mesures soient prises en respectant l'avis de la majorité des producteurs de lait de notre pays.

Dans ce sens, nous espérons vivement que la motion Aebi, dans sa version adaptée, proposée par notre organisation faîtière (FPSL), puisse être acceptée par le Conseil des Etats. L'initiative vaudoise invitant l'Assemblée fédérale à légiférer sur la question des volumes de production laitière vise le même objectif.

Si un consensus national peut être trouvé au sein de la branche, conformément au principe du responsable-payeur, avec un soutien politique, nous serons bien sûr prêts à revoir notre décision.

Yverdon-les-Bains, le 17 février 2011

Renseignements :

Benjamin Henchoz, président, 024 424 20 10

Eric Jordan, directeur, 078 711 61 65